



Neuchâtel, 22 février 2018

Retour sur la session des 20 et 21 février 2018 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 20 et 21 février 2018](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Budget de l'État pour l'exercice 2018 (17.027)

Communiqué de presse du PSN et du Groupe socialiste au Grand Conseil.

Un budget nécessaire

Le canton dispose d'un budget. Un budget nécessaire, un budget qui permettra à l'État et à ses partenaires, qui œuvrent dans l'accompagnement des personnes les plus fragilisées particulièrement, de se concentrer sur leur travail. Et c'est bien là l'essentiel, car le budget adopté par le Grand Conseil ne peut satisfaire le groupe socialiste, ni personne à gauche d'ailleurs. Le groupe socialiste et ses alliés ont néanmoins assumé leurs responsabilités pour doter le canton d'un budget et mettre un terme à la période d'incertitude ouverte par le refus du budget par la droite en décembre dernier.

Le budget 2018 est adopté, le présent est assuré. Il est désormais temps de regarder l'avenir ; en s'appuyant sur la [résolution adoptée à l'unanimité par le Parti socialiste neuchâtelois](#) lors de son congrès du 10 février et sur les [engagements du PSN](#), les député-e-s socialistes veilleront à ce que les économies ne se fassent pas à nouveau sur le dos des plus démunis et œuvreront pour que le montant de chaque économie pérenne consentie soit engagé dans un audacieux programme de relance. Ayons l'audace de réussir !

C'est dans cet esprit que le PSN participera et appelle la population à participer à la manifestation populaire qui se tiendra le 10 mars sous le slogan « Pour un canton qui croit en son avenir. Pour la fin de l'austérité ».

Budget de l'État pour l'exercice 2018 (17.027)

Quand la nécessité fait loi, le pragmatisme devient roi

Le député Jonathan Gretillat a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Il y a exactement deux mois, notre Parlement n'est pas parvenu à s'entendre pour doter l'État de Neuchâtel d'un budget pour l'année 2018. Les principales forces politiques de cet hémicycle se sont mutuellement rejeté la responsabilité de cet échec. Mais le constat est impitoyable : l'échec était collectif, puisqu'il était de la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous de trouver un chemin ensemble, vu que la Constitution cantonale nous le dictait. Or le fait est que nous n'y sommes malheureusement pas parvenus. On pensait alors le célèbre consensus à la neuchâteloise mort et enterré. Mais peut-être était-ce une conclusion un peu trop hâtive. En effet, dès le début de cette année, la Commission des finances s'est donné pour mission de le faire renaître de ses cendres ! La tâche



s'annonçait ardue... mais l'ouvrage a été remis sur le métier et des discussions constructives ont pu être menées entre les représentants des différentes forces politiques de notre parlement cantonal. Le fruit de ce travail est soumis à notre approbation ce soir, sous la forme du décret de « budget 2018 bis » tel que proposé par la Commission des finances, qui se décline en un objectif prioritaire : permettre à notre canton de disposer d'un cadre budgétaire pour l'exercice en cours.

Ce que l'on peut qualifier de « budget de la dernière chance » résulte en fait de compromis importants de tous les bords politiques : de la part de la droite, l'adoption d'un budget encore passablement déficitaire, qui déroge aux mécanismes des freins aux dépenses ; et de la part de la gauche, d'importantes coupes dans les dépenses de l'État dans des domaines qui lui sont chers. Une réalité têtue s'est néanmoins rapidement imposée à beaucoup d'entre nous : en un mot comme en mille, notre canton a impérativement besoin d'un budget ! Or quand la nécessité fait loi, le pragmatisme devient roi.

Alors oui, ne nous mentons pas : les mesures d'économie proposées, ou du moins la plupart d'entre elles, font particulièrement mal au groupe socialiste ; mais nous tenons à saluer le chemin important fait par la droite de l'hémicycle en vue de trouver une solution qui satisfasse tant à l'intérêt général qu'aux objectifs respectifs des différents groupes politiques. Cette solution, c'est un déficit réduit de l'ordre de 20 millions supplémentaires, comportant deux tiers de réduction de charges et un tiers d'augmentation des revenus de l'État. Les montants conséquents revus à la baisse procèdent d'un difficile arbitrage entre ce qui peut être exigé de services et d'entités publics et parapublics à court terme, et les conséquences concrètes que peuvent avoir des réductions budgétaires importantes et non planifiées pour les différents acteurs de la société civile neuchâteloise. Par ailleurs, chaque bord politique aura obtenu une partie de ce qu'il voulait : retour au barème fiscal 2017 pour la droite, atténuation des mesures d'austérité dans le social et statu quo dans l'octroi de l'aide matérielle pour la gauche.

Au vu de la situation très particulière et inédite que nous vivons, il n'est pas envisageable de remettre en cause l'un ou l'autre point de cet accord politique qui aboutit à un résultat déficitaire d'un peu moins de 38 millions de francs. Procéder autrement reviendrait à faire courir le risque que ce fragile édifice s'effondre irrémédiablement, avec les graves conséquences que cela aurait pour notre République et sa population. Pour cette raison, le groupe socialiste s'en tiendra strictement à la proposition de budget telle que résultant des travaux de la Commission des finances, d'ailleurs préavisée positivement à l'unanimité des 15 membres de celle-ci.

Ainsi, au nom du groupe socialiste, j'appelle humblement et sincèrement chacune et chacun d'entre vous, chères et chers collègues députés, à soutenir la solution de compromis proposée unanimement par notre Commission des finances et à voter en faveur des décrets qui nous sont soumis. L'année 2018 se situe véritablement à la croisée des chemins, nous ne pouvons pas nous permettre de manquer le coche. Montrons aux Neuchâteloises et aux Neuchâtelois, mais également aux autres Confédérés, que malgré nos divergences et nos clivages, nous sommes capables de tirer ensemble à la même corde ; montrons-leur ainsi que nous avons la ferme résolution de remettre notre canton sur les rails et de relever avec succès les nombreux défis qui nous attendent, comme élus et citoyens de cette République que nous aimons tant. [...] » •

Le budget a été adopté par 92 voix contre 15.



Impôts directs (18.003)

L'intérêt du canton d'abord

Le député et chef de groupe Baptiste Hurni a livré la position du groupe socialiste.

« [...] Le projet de loi proposé par le Conseil d'État est une réponse nécessaire à l'imbroglio dans lequel baigne la question de l'imposition directe depuis que notre hémicycle a décidé, en 2016, en l'absence de tout projet de loi, de toute étude et de toute réflexion, de réduire de manière aussi anecdotique que partisane le taux pour les revenus imposables supérieurs à 60 000 francs.

Mesdames et Messieurs, vous le savez, le groupe socialiste n'a jamais caché son agacement face à cette baisse superficielle qui n'a aucune influence sur la charge fiscale de la classe moyenne ni sur l'attractivité de notre canton, alors qu'elle a un coût de 3,5 millions pour notre collectivité publique cantonale, sans compter le coût pour les communes.

C'est la raison pour laquelle, une année après son acceptation par notre parlement, la nouvelle majorité issue des élections cantonales 2017 a désiré revenir en arrière, à tout le moins dès 2019 et dans l'attente d'un projet de loi sur la fiscalité étudié et promis par l'exécutif.

Je pourrais m'arrêter là et, comme conséquence logique, accepter le projet du Conseil d'État et refuser les amendements du PLR, ce que fera d'ailleurs une partie du groupe socialiste.

Une autre partie aura, elle, un vote différent et acceptera les amendements du PLR. Comment est-ce possible, me direz-vous, moins de deux mois après avoir voté l'inverse ? Une partie du groupe socialiste serait-elle devenue schizophrène, Docteur Jekyll en décembre et Mister Hyde en février ?

Il n'en est rien. Les députés socialistes qui voteront ces amendements ne le feront ni parce qu'ils adhèrent aux propositions du PLR ni par gaieté de cœur et, franchement soit dit puisque je fais partie de cette frange, nous le ferons en nous pinçant le nez. Mais nous le ferons quand même, car, dans les négociations qui ont suivi le refus du budget, le PLR a indiqué que revenir sur cette loi était un prérequis à l'adoption du budget et que notre groupe a toujours dit vouloir travailler à l'élaboration d'un consensus. Que la loi votée par la majorité soit combattue par référendum n'a pas été décisif tant on peut douter que le référendum réunisse à ce jour ne serait-ce que la moitié des signatures nécessaires. Devant cette nouvelle main tendue, nous attendons donc du PLR qu'il prenne des engagements à cette tribune pour rassurer les membres du groupe socialiste qui, s'ils ne doutent pas de la bonne foi de leurs collègues du PLR, estiment comme Horace que *verba volant, scripta manent* : les paroles s'envolent, les écrits restent, sachant que nos déclarations à cette tribune se transforment en écrits grâce au magnifique travail du service du Grand Conseil.

Car oui, il s'agit maintenant de faire confiance. Si l'on avait un esprit d'intrigant, l'on pourrait imaginer une droite promettant d'accepter l'accord budgétaire à la condition que nous votions cette loi et retournant ensuite sa veste après avoir obtenu l'acceptation de ladite loi. Mais nous n'avons pas l'esprit aux intrigues mais plutôt tourné vers les victimes du vide budgétaire. Nous ferons donc confiance à nos collègues pour qu'ils s'en tiennent à leur promesse.



Oui, Mesdames et Messieurs les députés, la politique est l'art du possible et parfois l'on doit faire violence à ses convictions, l'intérêt prépondérant du canton et de ses habitants étant d'obtenir un budget.

Par ailleurs, les députés qui voteront ces amendements n'oublient pas non plus que notre débat est très théorique. En effet, on parle d'une loi – celle de décembre – qui aurait dû s'appliquer dès 2019 – alors que notre exécutif a promis une réforme fiscale en 2018. Dit autrement, puisque la loi votée en décembre avait presque autant de chance de s'appliquer que nos concitoyens de voir notre hémicycle voter à l'unanimité et sereinement un budget, l'abandonner n'est certes pas, de notre point de vue, la meilleure des décisions, mais les conséquences fiscales demeurent essentiellement théoriques.

Enfin et surtout, ces amendements font l'objet, comme tout accord politique, de contreparties. Outre le débat budgétaire bis qui s'ouvrira dans quelques heures et dont nous avons déjà parlé, on relèvera que le PLR a admis une revendication importante aux yeux des socialistes : les montants de l'aide matérielle des bénéficiaires de l'aide sociale ne seront plus revus à la baisse durant cette législature, puisqu'ils ont d'ores et déjà été diminués en deçà des recommandations de la CSIAS.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, vous l'aurez compris, le projet du Conseil d'État amendé par le PLR ne nous plait pas, mais le voter, à contrecœur, nous paraît nécessaire et un bien supérieur à ces désagréments : l'intérêt supérieur de notre canton. [...] » •

Le projet de loi amendé a été adopté par 82 voix contre 23.

Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (17.028)

Éviter le pire

Il est revenu au député et chef de groupe Baptiste Hurni de présenter la position du groupe socialiste.

« [...] Les débats sur prévoyance ne laissent un goût amer dans la bouche. Un goût amer mais aussi la fâcheuse impression de voter avec un pistolet sur la tempe.

En effet, qu'il s'agisse de 2013 ou d'aujourd'hui, la menace du couperet de l'autorité de surveillance était et est bien réelle pour ne pas dire imminente. Il ne nous revient, finalement, que de débattre de ce qu'il convient de sauver, de ce qui peut l'être, sans que nous puissions véritablement mettre en œuvre notre vision politique de ce que devrait être le deuxième pilier de nos fonctionnaires. En 2013, on nous menaçait d'une décision de recapitalisation immédiate si nous n'inscrivions pas la caisse dans un chemin de croissance conforme à la législation fédérale ; coût pour le canton si nous ne nous mettions pas d'accord : deux milliards, à payer immédiatement.

Aujourd'hui, eu égard à la baisse des prévisions de rendement, la menace n'est pas pour les caisses de l'État mais bel et bien pour tous les serviteurs de celui-ci : faute d'un accord aujourd'hui, la caisse de pensions n'aura d'autre choix que d'agir dans son domaine de compétence, et si elle ne le fait pas, l'autorité de surveillance le fera pour elle : conséquence possible, une moyenne de baisse d'expectative de rente de l'ordre de 26 % !



Si ce qui précède ne suffisait pas, c'est avec un couteau sous la gorge concernant le timing que la commission a dû travailler. Qui plus est, alors qu'il s'agit d'un dossier d'importance, où les enjeux sont aussi complexes que massifs, le groupe socialiste a été contraint d'insister lourdement pour ne serait-ce qu'obtenir des chiffres, comme si, aux yeux de l'exécutif, notre rôle de députés se bornait à voter son projet sans possibilité d'y toucher. Ce fut d'autant plus frustrant que la Commission a dû travailler au pas de charge – à ce titre, on remercie très sincèrement tant les représentants de la caisse que le service du Grand Conseil et notre rapporteur, pour leur travail efficace effectué dans des délais extrêmement brefs – alors que le Conseil d'État a mis plus d'une année pour traiter du rapport soumis par la caisse. Alors même que le gouvernement n'a presque rien changé au dit rapport. Nous n'irons pas plus loin sur ce terrain, ne désirant pas être inutilement désagréable...

C'est dire donc si ceux qui défendent et reconnaissent la valeur de l'engagement remarquable de la fonction publique neuchâteloise ne tenaient pas le couteau par le manche dans ce débat. En bref, en commission, nous avons vite compris que soit nous votions une baisse de 10,9 % des expectatives de rente comme le prévoyait le Conseil d'État, soit nous engendrions une baisse de 26 % ! Il est des choix plus enthousiasmants en politique que celui qui consiste à prendre, quoi qu'il arrive, une décision douloureuse et peu en phase avec nos convictions en matière de valorisation de l'engagement de la fonction publique.

Cependant, la commission a fait son travail et propose une réforme un peu moins dure que celle du Conseil d'État. On relèvera tout de même que, pour des opérations comparables, les autres caisses de pensions publiques ont systématiquement mis plus que ce que nous nous apprêtons à faire. En francs par assuré, si l'on prend en compte la recapitalisation et le passage à la primauté des cotisations, les employeurs affiliés à prévoyance ne paieront globalement 18 822 francs, alors que, par exemple, la caisse de pensions de la ville de Lausanne a déboursé presque 50 000 francs, Genève plus de 40 000, la ville de Fribourg presque 60 000 ou encore le canton de Vaud quasiment 30 000. Ces comparaisons ne disent certes pas tout, mais quand on les place en face des prestations servies, on constate que Neuchâtel fournit des prestations inférieures à la moyenne des caisses de pensions publiques et que les employeurs ont déboursé moins que ceux des autres caisses. Nous sommes donc beaucoup plus durs, beaucoup moins généreux que ceux avec lesquels il est pertinent de se comparer. Les amendements de la commission ne font qu'adoucir, un peu, ces éléments et nous espérons que ces baisses de prestations n'entameront pas trop l'attractivité de la fonction publique neuchâteloise.

Pour que la réforme soit moins indigeste, il serait à tout le moins nécessaire que ce soit sur l'ensemble du salaire AVS que les déductions soient opérées et la part employeur versée, comme cela devrait être le cas, y compris pour les suppléments concernant, par exemple, les heures de piquet. Certes, cela relève de la compétence de la caisse, mais il nous semblerait opportun que cette suggestion soit appliquée. Pour éviter l'indigestion, il faudra aussi que le Conseil d'État fasse preuve de discernement sur la situation des autres employeurs : en sus du montant qu'il payera seul pour tous les employeurs et cela au titre de garant de l'institution, il conviendra d'être très vigilant sur les conséquences de cette réforme. Si certains employeurs procurant des prestations vitales pour notre canton ne sont pas en mesure de payer les montants induits par ce que nous nous apprêtons à voter, il ne servira à rien de les étrangler et nous attendons que des solutions acceptables puissent être trouvées au cas par cas.



Enfin, nous tenons à souligner que prévoyance.ne tient parfaitement ses engagements de recapitalisation depuis 2013 et que le chemin de croissance est parfaitement suivi. Même si cela n'a pas de répercussions directes sur ce rapport, cela doit être rappelé, tant on entend de critiques, souvent injustifiées, sur notre caisse. L'héritage du passé est lourd de conséquences, mais prévoyance.ne assume cette dette historique avec brio, réalisant des rendements en moyenne supérieurs au reste des institutions de prévoyance.

En résumé, et c'est la deuxième fois que je vous le dis aujourd'hui, mais c'est toujours aussi vrai, c'est sans aucun enthousiasme et même avec une réticence certaine que le groupe socialiste acceptera le projet amendé par la commission, avec pour unique conviction que ce projet permet d'éviter le pire et qu'il est le moins mauvais compromis possible aujourd'hui. [...] » •

Le projet de loi a été adopté par 110 voix contre 2.

Gens du voyage (17.009) et Loi sur le stationnement des communautés nomades (17.034)

Favoriser la cohabitation entre populations nomade et sédentaire

La députée Françoise Gagnaux a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Ce rapport d'information 17.009 Gens du voyage est précis, complet et les statistiques qui sont présentées permettent bien de comprendre l'importance du problème du transit des convois européens à travers le territoire du canton de Neuchâtel.

Les solutions proposées paraissent excellentes et l'aménagement de places fixes pour les gens du voyage permet de trouver une solution durable. Les conditions – notamment de propreté – qui sont fixées par le Conseil d'État sont légitimes et elles permettront d'atténuer le sentiment de méfiance d'une partie de la population à l'égard des gens du voyage.

Les dispositions contenues dans le rapport devraient éviter à l'avenir des évacuations rendues nécessaires par l'occupation illicite de terrains. Avec des places aménagées, disposant de l'eau courante et de l'électricité, de toilettes mobiles et d'une benne pour les déchets, les gens du voyage auront le sentiment d'être bien accueillis.

Pour l'accueil des populations nomades européennes, une stratégie nationale doit être mise en œuvre. D'autre part, une collaboration doit être maintenue avec les cantons voisins Berne et Fribourg pour une solution supracantonale du côté des Trois-Lacs à l'avenir. Dans ce rapport, le Conseil d'État répond aussi à son obligation constitutionnelle fédérale en faveur des minorités nationales reconnues Yéniches, Manouches, Sinti.

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport et remercie ses auteurs.

Prenons maintenant le second rapport, 17.034 Loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN), du 6 novembre 2017. Ce projet de loi 17.034 est l'une des mesures phares du rapport précédent.



Il fait partie du plan d'action à divers niveaux mis en œuvre par le Conseil d'État depuis environ deux ans et demi.

La commission s'est réunie à deux reprises, les 14.12.17 et 18.1.18. La qualité du rapport, de sa présentation aux commissaires ainsi que les réponses détaillées aux questions posées sont à relever. Nous remercions le Conseil d'État et ses collaborateurs du très bon travail réalisé.

Il s'agit d'un dossier délicat et sensible. En raison des nombreux campements illicites de 2015 et 2016 qui ont posé d'importants problèmes, la population neuchâteloise a des attentes et si rien n'est mis en œuvre, il y a des risques de stigmatiser encore plus les communautés nomades.

Cette loi est un outil indispensable qui fixe un cadre pour une solution durable et conforme au droit fédéral. Elle permettra de favoriser la cohabitation entre populations nomade et sédentaire. Les communes ont été consultées ainsi que le service de la cohésion multiculturelle (COSM).

Le projet de loi qui nous est soumis prévoit une entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. Il consolide le dispositif cantonal mis en place en 2017, qui a fait ses preuves. Selon le chargé de mission qui s'est rendu plusieurs fois dans les différents campements et qui a parlé avec les représentants des diverses communautés nomades, il constate que ces personnes sont disposées à respecter des règles mais ces règles doivent être claires et peu nombreuses. Il s'est avéré essentiel que les rôles soient bien définis entre la police et le service de Securitas. La police reste la porte d'entrée pour une demande d'installation dans le canton et est présente au moment du départ. La police intervient pour sanctionner en cas d'activités ou de campements illicites. Le service de Securitas, quant à lui, s'occupe des encaissements et des aspects organisationnels sur les sites d'accueil des communautés nomades.

Au niveau des coûts, ils ont été maîtrisés et même diminués, en particulier par rapport à 2015. Le nombre d'heures de la police neuchâteloise est passé de 3000 en 2015 à 431 en 2017. Cela s'explique en raison d'une part de l'appui de Securitas et d'autre part de la quasi-absence de campements illicites ayant dû être évacués en 2017.

Venons maintenant aux trois amendements relatifs au projet de loi.

L'amendement relatif à l'article 20 du groupe UDC demande d'inscrire dans la loi le montant d'une garantie de 500 francs par véhicule souhaitant s'installer sur les sites d'accueil. Aujourd'hui, le montant est de 100 francs par caravane. Quintupler cette somme, même si elle peut être restituée au moment du départ, va générer un réel mécontentement auprès des communautés nomades et risque de favoriser des installations illicites. D'autre part, si un montant devait être défini, il ne peut pas être inscrit dans la loi mais dans le règlement d'exécution de la loi, qui est de la compétence du Conseil d'État. Le groupe socialiste ne soutient pas cet amendement.

L'amendement de la commission relatif à l'article 27 alinéa 2 est accepté à l'unanimité par le groupe socialiste. En effet, même si la modification est formelle et ne change pas le sens de l'article, la suppression de « sommairement motivée » est adéquate. Cela adoucit le ton expéditif de l'article 27 dans sa forme initiale et paraît plus respectueux à l'égard des personnes concernées.

L'article 28, alinéa 1, à savoir « Le recours contre la décision d'évacuation n'a pas d'effet suspensif », a suscité une réflexion au sein de la commission lors de la séance du 18 janvier 2018 liée à la préoccupation



du groupe socialiste concernant ledit article. Les explications détaillées qui ont été données ont incité la majorité des commissaires socialistes présents à ne pas proposer une modification de l'article 28 de la loi et à le maintenir tel quel. Cependant, le groupe socialiste s'est réuni après cette séance de commission et en a discuté à nouveau. C'est alors qu'il a été décidé qu'un amendement, accepté par la majorité du groupe, serait déposé afin de modifier l'article 28. C'est le député Jonathan Gretillat qui le développera par la suite.

Enfin, cette loi et son règlement d'application devront être appliqués avec vigilance et diplomatie, en particulier en cas de décisions d'évacuation. La communication à la population neuchâteloise par le Conseil d'État sera parfois nécessaire. Dans certaines situations, des médiateurs-trices culturel·les pourraient venir en appui à la police lors des pourparlers avec les populations nomades. Rappelons que les communautés nomades s'organisent en clans familiaux et que de nombreux enfants sont présents sur les sites d'accueil. C'est une population à l'égard de laquelle nous devons être particulièrement attentifs et respectueux.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera le rapport 17.034 et son projet de loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN) avec quelques abstentions si l'amendement du groupe socialiste devait être refusé. [...] » •

Le projet de loi amendé a été adopté par 109 voix sans opposition.

Motion du groupe socialiste « Plus de femmes au Grand Conseil ! » (17.116)

C'est par l'exemple que nous trouverons des vocations

La motion a été présentée par le député Baptiste Hunkeler.

« [...] Voici un débat qui permet de prendre un peu de distance, en dehors des questions financières qui nous occupent habituellement, et particulièrement cette session. Un débat de société des plus actuels : l'égalité entre hommes et femmes. Il s'étale dans tous les médias, les réseaux sociaux, les discussions privées et prend des formes diverses : harcèlement avec l'affaire Weinstein et ses nombreux épilogues, répartition des tâches dans les couples ou encore respect des femmes en général. Au centre de la thématique, la place des femmes dans notre société, qui représentent, faut-il le rappeler, 50 % de notre population. Avec un objectif commun, à toutes et tous qui veulent faire progresser notre société : l'égalité, tout simplement.

Mais concentrons-nous sur ce que nous pouvons faire à notre échelle, cantonale et politique, aisément et sans difficulté.

Commençons par des chiffres : première élection de femmes au Grand Conseil, 1961. Elles ne sont alors que 4. Puis la proportion ne cesse d'augmenter jusqu'en 2005, avec 29,6 % de femmes. Moins d'un tiers. Et pourtant, c'était le record jusqu'à l'année passée. Le pourcentage de 2005 à 2013 ne cesse de diminuer pour atteindre 22,6 % en 2013. Et 2017 ? Un nouveau record, avec 39 députées. Réjouissant ? Sans aucun doute. Suffisant ? Certainement pas !



Est-il normal que la moitié de la population soit, de manière chronique, sous-représentée ? Personne dans cette salle ne peut le concevoir, ni dans la population d'ailleurs.

Alors que faire ? Promouvoir la participation des femmes par des formations, des débats, des discussions, des aménagements pour la garde des enfants ou autres mesures de favorisation ? C'est une voie, et ça se fait, notamment par l'office de la politique familiale et de l'égalité ainsi que par certains partis politiques. Nous pensons fondamentalement que ces mesures sont utiles et que sans elles, la proportion de femmes serait encore inférieure. Les dernières élections le montrent.

Cependant, on le sait toutes et tous, ces percées féminines ne sont pas durables. Le plafond de verre existe. Se réjouir à ce point, aux dernières élections cantonales, que la moitié de la population atteigne tout juste un tiers des sièges montre bien à quel point nous sommes loin, loin de l'égalité. Le groupe socialiste ne souhaite plus qu'on tolère cette sous-représentation des femmes.

Nous proposons ici une mesure forte, une mesure choc, une mesure qui permet véritablement d'atteindre les objectifs d'égalité et de représentativité. Nous proposons tout naturellement d'avoir 50 % de femmes au Parlement cantonal. Ni plus, ni moins. Une mesure positive pour remédier à une inégalité dans les faits. Sur la méthode, nous sommes ouverts à toute proposition, c'est pourquoi la motion est rédigée de manière ouverte. Nous avons cependant une proposition des plus simples, que les votations de septembre dernier sur la réforme des institutions nous permettent d'exposer sans craintes. Faire deux élections simultanées, avec d'un côté 50 sièges pour les hommes, de l'autre 50 pour les femmes. Chaque parti fera donc une liste pour chaque moitié de l'hémicycle. Car oui, il y a des hommes ET DES FEMMES de valeur dans tous les partis. Ainsi, on évite un système de « repêchage » d'un candidat ou d'une candidate non élu au détriment d'un ou d'une députée élue et toutes les questions de légitimité que cela poserait. De plus, une telle discrimination positive, pour respecter la Constitution, ne peut se faire que pour une durée limitée, et c'est dans ce sens que va notre motion. Cela lancera une dynamique et un élan, qui, à terme (2 ou 3 législatures), n'aurait d'ailleurs plus d'utilité : le mouvement positif aura été lancé, permettant ainsi de voir, finalement, une majorité de femmes dans notre hémicycle. C'est donc une mesure temporaire que nous proposons.

Mais à nouveau, nous sommes ouverts à toute proposition qui permet l'égalité dans les faits.

Toute mesure progressiste et nouvelle fait peur, et c'est normal, on le voit dans la position écrite du Conseil d'État. Alors allons voir ce qui se fait ailleurs. Quels sont les pays européens avec une bonne représentation de femmes parlementaires ? Les pays nordiques, évidemment. Et sans surprise, ce sont ces pays qui ont ou ont eu un quota. Encore une fois des exemples à suivre. On le voit ainsi sur notre planète, le seul moyen qui ait fait ses preuves pour atteindre l'égalité est d'imposer des règles et des quotas. Nous le regrettons, mais c'est ainsi.

Neuchâtel, canton se voulant progressiste, doit aussi l'être pour l'égalité hommes-femmes.

C'est par l'exemple que nous trouverons des vocations : comment une jeune fille peut-elle s'identifier à des instances politiques dominées depuis toujours par des hommes ? C'est un cercle vicieux : les filles ne se projettent pas dans ces fonctions, ne s'y retrouvent pas et ne peuvent ainsi pas non plus être des exemples pour les générations d'après.



Mais fondamentalement et pour conclure, demander 50 % de femmes au Parlement, c'est tout simplement dire que les femmes sont aussi compétentes que les hommes pour les postes de députés. S'opposer, c'est considérer qu'il n'y a pas assez de femmes compétentes dans notre canton pour remplir cette tâche. La question est donc simple : considérez-vous qu'il y a assez de femmes compétentes dans le canton de Neuchâtel pour occuper 50 sièges de députés ? [...] » •

La motion, transformée en postulat, a été adoptée par 60 voix contre 49.

Résolution (18.111)

Le Grand Conseil a adopté la résolution présentée par le député de solidaritéS François Konrad. Intitulée [« Il faut stopper les bombardements meurtriers à Efrîn »](#), elle a été acceptée par 98 voix contre 1. La majorité qualifiée des deux tiers des membres présents était requise, soit 76 voix sur 113.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 22 février 2018.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.